

Pour une nouvelle loi de financement de nos retraites, en prenant l'argent là où il se trouve vraiment aujourd'hui: un appel du Conseil Municipal de Saint Germain du Puy.

Sur proposition de son Maire, Maxime Camuzat, 1er Vice-président du Conseil Général du Cher et Vice-président de l'Association des Maires de France, le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy a adopté la motion suivante lors de sa séance du 18 novembre 2010.

La loi portant « réforme des retraites » a été promulguée et vient de paraître au journal officiel le 10 novembre dernier, c'est à dire dès le lendemain de sa validation par le Conseil constitutionnel (décision n° 2010-617-DC0).

Dont acte.

Il reste que cette loi votée par les parlementaires de la majorité présidentielle dans le contexte que nous avons connu en septembre et octobre, n'est pas approuvée par le peuple de France, comme il l'a démontré de nombreuses façons, et comme le confirment tous les sondages réalisés sur cette question.

Qu'il y ait réforme à faire, personne ne le conteste. Une réforme qui prenne en compte les évolutions de notre société.

-L'allongement de l'espérance de vie:

la « retraite », initialement qualifiée comme la « reconnaissance d'une inaptitude au travail » au début du siècle dernier, est devenue un temps qui permet à celles et ceux qui en bénéficient, loin d'être inactives, de s'investir dans de nombreux domaines: bénévolat au sein des associations, quelles soient sportives, culturelles, caritatives, humanitaires etc..., actions de citoyenneté et diverses responsabilités électives, entraide familiale inter-générationnelle (notamment du fait de l'éloignement géographique et social des familles qui ne sont plus rassemblées dans un seul quartier ou une seule ville...)...

Le temps entre la cessation d'activité et l'âge à partir duquel surviennent généralement les premiers ennuis de santé, permet donc aux retraités, ou pré-retraités d'aujourd'hui, un libre usage de leur temps socialement utile, bien loin de la situation du début du siècle dernier. Une nouvelle séquence de vie active, pour ces personnes qui « produisent » alors gratuitement de la richesse et des services pour la collectivité.

-La modification du système économique:

les évolutions technologiques, la révolution informatique et des modes de communications survenues, ont contribué à ce que beaucoup moins de salariés produisent beaucoup plus.

-La répartition des richesses:

une partie de plus en plus grande de la richesse produite collectivement est de plus en plus accaparée par le capital financier, et donc de plus en plus redistribuée à quelques actionnaires au détriment des salariés qui en sont à l'origine.

Car sur la véritable question du « financement des retraites », le gouvernement et bien des médias se gardent d'évoquer les deux points noirs de la réalité actuelle: quel partage des richesses dans notre société ? Quelles conséquences de la « financiarisation » de l'économie pour laquelle justement, les mécanismes spéculatifs qui la caractérisent, ne sont pas compatibles avec la logique de redistribution des richesses ?

Quelques chiffres, volontairement omis par certains, illustrent cette réalité. Selon la Commission européenne, la part des salaires dans la valeur ajoutée a chuté en France de 9,3% entre 1983 et 2006 (soit l'équivalent de près de 100 milliards d'euros par an qui bénéficient au capital plutôt qu'au travail), tandis que sur la même période, la part des dividendes versés aux actionnaires passait de 3,2% à 8,5% du PIB (et de 5% de la valeur ajoutée à près de 25%). La proportion croissante des revenus accaparés par le capital se double de l'utilisation de ses revenus contre l'emploi (spéculation, délocalisation).

Trois autres chiffres illustrent encore plus l'impossible coexistence du capitalisme financier avec notre système de protection sociale par répartition: entre 1993 et 2009, le volume des cotisations sociales a augmenté de 19% tandis que le PIB (notamment en raison des gains de productivité) augmentait de 33%, et que les revenus financiers des entreprises et des banques progressaient de 143%... Par ailleurs, la part des produits financiers dans la valeur ajoutée des entreprises est désormais près de deux fois supérieure (29% contre 15%) à celle de leurs cotisations sociales. L'explosion des revenus financiers des entreprises et des banques (+143% entre 1993 et 2009, +626% entre 1980 et 2009 – source Insee), qui traduit une tendance forte de l'ensemble des sociétés à privilégier les revenus du capital au détriment de l'emploi, et la très faible progression du volume des salaires impactent mécaniquement les ressources disponibles pour notre système de protection sociale en général, et pour les régimes de retraites en particulier.

Il devient donc de plus en plus difficile pour les entreprises et le secteur financier de concilier le maintien d'un taux d'emploi élevé, leur contribution au financement de la protection sociale et les revenus qui doivent servir au capital, eux-mêmes détournés de l'investissement productif.

Seule une meilleure répartition des richesses entre travail et capital, combinée au développement de l'emploi qualifié et rémunéré à sa juste valeur, permettra de répondre efficacement à l'enjeu du financement de notre modèle de protection sociale et de préserver cet acquis précieux et libérateur. Ces objectifs ne peuvent être atteints que par désintoxication de l'économie de financiarisation, à laquelle la majorité parlementaire qui a approuvé la loi objet de cette motion refuse de s'attaquer, majorité qui remet en cause toutes les avancées sociales obtenues par le peuple de France tout au long du XXème siècle.

Ce n'est pas le choix, justement, que fait aujourd'hui notre peuple.

Compte tenu de cette réalité, **le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy, représentant la population de sa commune qui a très majoritairement manifesté son opposition à ce recul social, demande à l'ensemble des forces qui ont contesté cette réforme, de définir un projet alternatif sur les bases et considérations évoquées préalablement**, à l'instar de la proposition déposée en octobre au parlement par un des groupes d'élus de l'opposition, et de le porter dans les débats qui auront lieu lors des prochaines élections.

Le Conseil Municipal tient en effet à rappeler que, si les élus nationaux ou locaux représentent le peuple, la souveraineté lui appartient de par notre constitution. Cette réforme, s'ajoutant à l'assèchement des finances des collectivités locales, à la remise en cause de la sécurité sociale, et défendue par des affirmations telles « qu'il n'y a plus d'argent », ou « qu'il faut résorber les déficits », vise une nouvelle fois à faire payer la « France d'en bas », tout en oubliant par exemple que les banques privées, victimes de leur folie spéculative, ont été sauvées lors de la crise apparue en 2008 par des milliards issus de l'argent public que l'État, curieusement, avait trouvé à cette occasion...

Enfin, le Conseil Municipal tient à rappeler également que l'ensemble des droits historiques et des avancées sociales obtenues tout au long du XXème siècle, avec notamment l'extraordinaire progrès économique et social du programme Conseil National de la Résistance mis en place à la libération en 1945, continue à être le fil rouge de la société que nous souhaitons pour les générations qui suivent, société différente de celle faite de pauvreté et de précarité qui se met en place sous nos yeux depuis le début de ce XXIème siècle.

Se sont prononcés « pour » ce texte, les élus de la liste majoritaire « Vivre ensemble à Saint Germain du Puy », les trois élus de la liste « Pour le progrès » s'abstenant.